

Règlement du Relais du Mont-Baron – 27 Janvier 2019

Le Relais du Mont-Baron est organisé par les Communes de Bernex et de Vacheresse. Il aura lieu le Dimanche 27 Janvier 2019. Il s'agit d'une course sur sentiers enneigés et piste balisée (pour la partie descente en ski). Relais course à pied ou raquettes (2,5 kms et 400 m de dénivelé positive), ski de randonnée (3,5 kms et 400 m de dénivelé positive) et ski alpin.

Participation :

Course en relais par équipe de trois ou en solo (Triathlète).
L'organisation n'assure pas le transport du matériel aux différents points de départ des relais. Pour le concurrent qui effectue le ski de randonnée (ou le triathlète), il faut se rendre au point de départ du relais par votre propre moyen et avec votre matériel. Le concurrent qui effectue la course à pied devra rejoindre le départ ou l'arrivée par ses propres moyens. Les coureurs doivent impérativement suivre le balisage mis en place par l'organisation. Des contrôles seront effectués.

Une navette sera assurée entre Vacheresse et Bernex (salle Hors Sac de Pré-Richard ou aura lieu le repas d'après course) pour le transport de vos affaires de rechange.

Cette course est ouverte à toute personne, homme ou femme, agée de plus de 16 ans * le jour de l'épreuve, licenciée ou non.

(*) sur présentation d'une décharge parentale.

Pour la partie descente à ski sur le domaine skiable de Bernex, les enfants de moins de 16 ans pourront participer sur présentation d'une décharge parentale.

Le nombre de coureurs est limité à 150.

Le départ est fixé à 9 heures 30 devant la Mairie de Vacheresse, l'arrivée a lieu à Pré-Richard sur la commune de Bernex. La présence pour la remise des dossards et pour le briefing est obligatoire. Arrêt des inscriptions sur place à 8 h 30.

Sécurité :

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler, d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier le parcours.

La sécurité des concurrents sera assurée par l'Association Départementale des Sociétés de Secours en Montagne de la Haute-Savoie pour la course à pied et pour la randonnée. La sécurité sera assurée par le Service des Pistes de Bernex pour la partie ski alpin sur le domaine skiable de Bernex ;

Le parcours s'effectue à allure libre, pas de barrière horaire.

Abandon :

En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et remettre leur dossard à l'organisation.

Assurance :

L'organisation possède une assurance responsabilité civile souscrite auprès de Groupama. Les coureurs licenciés devront présenter leur licence avant la course. **Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance** couvrant d'éventuels frais de recherche, de secours et de rapatriement. Pour ceux qui n'en posséderaient pas, il est possible de souscrire une assurance en ligne pour 3 euros la journée. <https://assurance-multi-sports.com/>
Pas de souscription d'assurance le jour du départ.

Equipement :

Pour la partie ski de rando et ski alpin, le casque est obligatoire. Matériel de sécurité pour la rando (Pelle, Sonde, DVA) conseillé.

Ravitaillement :

Course en autonomie. Pas de ravitaillement sur le parcours.
Le prix de l'inscription comprend le café le matin et le repas (hors boissons) après course.
Pour vos accompagnants et dans la limite des places disponibles, le repas sera proposé à 15 Euros pour un adulte et 10 Euros pour un enfant (moins de 12 ans).

Inscription :

L'inscription se fait auprès des Mairies de Vacheresse ou de Bernex (Secrétariat SRMB) avant le 25 Janvier 2019 16 h 30.
Les droits d'inscription s'élèvent à 50 Euros par équipe et 20 Euros pour le triathlète.
Possibilité d'inscription le jour de la course (sous réserve de places disponibles) 65 Euros par équipe et 30 Euros pour le triathlète avant 8 h 30.

Certificats médicaux :

Un certificat médical mentionnant « la non contre- indication à la pratique de la course à pied, du ski de randonnée ou du ski alpin en compétition » de moins de un an est obligatoire sauf si vous possédez une licence à jour FFA, FFCAM, FFME (licence à fournir).

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards s'effectuera le dimanche 27 janvier 2019 à partir de 7 h 30 en Mairie de Vacheresse. Quinze minutes avant le départ, aucun dossard ne sera délivré.
Les dossards doivent être positionnés de façon visible.

Remise des prix :

La remise des prix aura lieu sur le site de Pré-Richard après le repas d'après course.
6 catégories seront récompensées : Solo Homme, Solo Femme, Equipe Homme, Equipe Femme, Equipe Mixte et Equipe jeune – de 20 ans.
Un chrono global par équipe ou par triathlète. Pas de chronométrage intermédiaire pour chaque épreuve.

Droit à l'image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Conditions générales :

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieur qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Contact :

Mairie de Vacheresse : 04.50.73.10.18 Mairie de Bernex (Bureau SRMB) : 06.32.57.44.57